

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE

DE YEVRE-LA-VILLE

Par arrêté du 28 avril 2023, le Maire de Yèvre-la-Ville, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de révision des zonages d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales de la commune de Yèvre-la-ville

Par décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans, Madame Anita Mazé, enseignante en lycée agricole en retraite, est désignée commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours du 22 mai 2023 au 5 juin 2023.

Pendant cette période les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de Yèvre-la-ville – 101 rue Saint Lubin – 45300 Yèvre-la-Ville aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Ce dossier consultable en format papier le sera également, durant le temps de l'enquête, sur support numérique sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://yevre-la-ville.fr/>

Les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet et déposés en mairie ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur en mairie de Yèvre-la-Ville, siège de l'enquête publique, ou par mail à contact@yevre-la-ville.fr

Le dossier est communicable, par la Mairie de Yèvre-la-Ville, à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les conditions suivantes :

- lundi 22 mai de 14h00 à 18h00
- lundi 5 juin de 14h00 à 18h00

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en Mairie de Yèvre-la-Ville dès qu'ils y auront été transmis et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique les projets seront soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du Conseil Municipal s'agissant du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales.

Le 02 mai 2023

Le Maire
Patricia PAILLOUX

